NUMÉRO D'ORDRE (1)	DATE DU MANDAT (2)	NOM DU OU DES MANDANTS (3)	ADRESSE DU OU DES MANDANTS (4)		SITUATION DE L'IMMEUBLE OU DES IMMEUBLES	CONSEIL SYNDICAL CONSEIL DE SURVEILLANCE (5)	DATE DE LA FIN DU MANDAT (6)	OBSERVATIONS (7)

(1) Numéro d'ordre à reporter sur les mandats.
(2) Date du mandat. S'il s'agit d'une copropriété ou d'une société, date de la décision portant désignation.
(3) Personnes physiques : nom (prénom s'il figure au mandat) ; en cas de pluralité de mandants, une ligne par mandant.
Personnes morales : (syndicats, associations, sociétés) dénomination et indication de l'organe de décision (ex. : assemblée générale).

(4) Adresse figurant au mandat : siège social pour les sociétés - situation de l'immeuble pour les syndicats de copropriétaires.
(5) Mention de l'existence du conseil, nom et adresse du président au jour du mandat.
(6) Date de la cessation effective du mandat.
(7) Notamment date de la reddition des comptes et de la restitution des fonds après la fin du mandat.

ELYE Réf. 1411